

Priorités de la Coalition climat

Pour une sortie juste et équitable des énergies fossiles

La crise climatique n'est plus à nos portes mais dans nos maisons. Elle exige que les responsables politiques œuvrent à une sortie juste et équitable des énergies fossiles pour garantir la protection de chacun et chacune. Chaque dixième de degré en plus entraîne des coûts humains et matériels importants.

A contrario, un monde indépendant des énergies fossiles offrirait un air de meilleure qualité, une nourriture plus saine, une eau plus pure, garantissant une meilleure santé. Pour atteindre cet horizon, la Coalition Climat appelle la Belgique à non seulement réduire la demande en énergie fossile pour diminuer ses émissions, mais également à travailler internationalement à en juguler l'offre.

Tant à l'échelle nationale qu'internationale, la Belgique a le pouvoir d'agir pour nous offrir un avenir meilleur que celui vers lequel l'inaction climatique nous mène. Les recommandations ci-dessous parcourent les leviers d'action à actionner pour pouvoir réussir à mener une sortie des énergies juste et équitable.

Volet international :

1. Créer une coalition d'États volontaires souhaitant soutenir une **sortie juste des énergies fossiles et participer** avec ambition aux travaux découlant de la Conférence de Santa Marta, dont la seconde conférence à Tuvalu. Plaider pour que ces résultats soient intégrés dans le cadre de la CCNUCC via l'adoption de la roadmap brésilienne et le processus du second bilan mondial.
2. Lancer **une alliance d'États contre les mécanismes ISDS** c'est-à-dire qui s'engage à mettre fin aux accords comportant ces mécanismes, à ne pas les inclure dans de futurs accords, et à négocier des accords « inter se » abrogeant les effets des « sunset clauses » vis-à-vis de leurs investisseurs respectifs¹.
3. Contribuer à hauteur de sa juste part au **financement climatique** dans les pays du Sud. D'une part en respectant l'engagement du NCQG et du triplement du financement pour l'adaptation. D'autre part en se positionnant favorablement à l'adoption d'une convention sur la coopération fiscale internationale qui **taxe de manière permanente les profits des entreprises fossiles** et en faveur de la résolution multilatérale des dettes souveraines.
4. Établir **un traité sur la sortie des énergies fossiles** qui détermine un calendrier précis pour mettre progressivement fin à l'exploration, la production et à la

¹ En particulier, la Belgique doit rejoindre la liste des pays européens qui ont décidé de dénoncer le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), d'autant plus qu'elle fait l'objet d'une procédure d'infraction à ce sujet de la part de la Commission européenne.

consommation des énergies fossiles, en fonction des circonstances nationales, des capacités respectives, de l'équité, de la transition juste et de la responsabilité historique. Instaurer des mesures pour réduire. Het verdrag moet rekening houden met de schadelijke ecologische en sociale gevolgen van de mijnbouw van transitietalen, en landen met hoog energieverbruik aansporen hun totaal energieverbruik te doen dalen.

5. Soutenir **l'établissement d'un mécanisme international pour une transition juste**, ancré dans les principes de transition juste décidé à la COP30, capable de catalyser le partage de connaissances vers de l'opérationnel et y assurer la participation adéquate des parties prenantes pertinentes.

Volet national :

1. Établir et implémenter un plan de sortie des énergies fossiles, doté **d'un calendrier précis pour la sortie de chaque énergie fossile par secteur**, en commençant par un plan de sortie socialement juste **des subsides aux énergies fossiles**. L'usage des fausses solutions comme l'import massif de biomasse ou l'usage d'hydrogène dans des secteurs électrifiables sont à proscrire. Le plan doit inclure le décommissionnement progressif des infrastructures fossiles qui deviendront inutiles comme les réseaux de gaz et en limiter tout nouveau développement.
2. **Réduire la consommation en énergie fossile**
 - a. Afin d'atteindre la justice climatique, l'ensemble des mesures doivent suivre le principe de justice sociale qui sous-tend l'accompagnement et le soutien des plus vulnérables dans la transition énergétique, que ce soit par exemple dans le logement ou la mobilité. Dans ce cadre, des régimes d'exception et des mesures d'accompagnement doivent être mis en place.
 - b. Soutenir une réforme fiscale qui réoriente en partie les financements fossiles, dont les [subsides directes et indirectes aux énergies fossiles](#), afin d'investir au moins 0,5 à 1% du PIB dans une transition qui réduit la facture énergétique des ménages et qui électrifie tous les usages possibles.
 - c. Accélérer la transition énergétique résidentielle par la rénovation massive via des primes ou des prêts à taux zéro et une fiscalité énergétique favorisant les technologies de chauffage décarbonées comme les pompes à chaleur. Renforcer le financement prévu à cet effet et l'accompagnement des ménages en vue d'opérer cette transition. Interdire l'indexation des loyers des logements qui sont des passoires énergétiques.
 - d. Transformer la mobilité en encourageant à la fois la mobilité active, l'usage des transports en commun et le partage de voitures. En parallèle, la vente des voitures à combustion doit être interdite d'ici 2030 et les véhicules électriques sobres doivent être privilégiés dès maintenant.

- e. Adopter un plan de transformation de l'agriculture qui soutient les agriculteurs.trices dans la réduction de la dépendance aux intrants de synthèses et aux énergies fossiles et qui promeut l'agroécologie.

3. Développer les énergies renouvelables

- a. Prioriser le développement de l'énergie éolienne offshore dans la zone Princess Elisabeth, améliorer la procédure de délivrance des permis pour l'éolien terrestre et soutenir l'installation de panneaux solaires dans les zones densément peuplées et socio-économiquement défavorisées.
- b. Renforcer le réseau électrique et la sécurité d'approvisionnement et développer le partage et le stockage d'énergie.
- c. Fermer progressivement les centrales à gaz les plus vieilles et les moins efficaces.
- d. Soutenir des modèles énergétiques coopératifs qui stimulent la consommation directe d'énergie renouvelable et qui permettent à un plus grand nombre de personnes d'y accéder à un prix stable et bon marché.

4. Consommer mieux

- a. Renforcer et développer l'économie circulaire afin de renforcer notre autonomie en matière d'énergie et de matières premières. Allonger la garantie obligatoire de 2 ans à une période de 5 à 10 ans pour les produits ménagers et de 3 à 5 ans pour l'électronique.
- b. Optimiser l'usage du bâti existant en créant par division du logement abordable dans les logements sous-occupés, réduire le nombre de bâtiments et de logements vacants, mettre fin à l'étalement urbain.
- c. Interdire les publicités qui promeuvent des biens et services très nuisibles pour le climat ainsi que pour les entreprises fossiles et les produits polluants.
- d. Fixer un plan de transfert des réductions d'accises sur les énergies fossiles vers l'électricité.

5. Planifier la transition juste

- a. Ontwikkel een gezamenlijk en bindend transitiekader, inbegrepen klimaatneutraliteit en vastlegging van broeikasgassen voor de zware industrie, op basis van een goed onderbouwde, ambitieuze, evidence based, innovatieve en participatief opgestelde roadmap en stel hiervoor een investeringsplan op. Zorg ervoor dat relevante belanghebbenden, waaronder overheid, werkgeversorganisaties en ondernemingen, vakbonden en werknemers, academische wereld en het middenveld dit transitiekader opvolgen en aanscherpen in de tijd.
- b. Leidt hiervan transitieplannen op sectoraal en bedrijfs-niveau (en/of per locatie). Verhef de implementatie van deze plannen tot voorwaarde voor steunmaatregelen aan ondernemingen.
- c. Mettre en place, en concertation avec les partenaires sociaux, un plan de transition juste pour accompagner la reconversion des industries dépendantes des énergies fossiles, tout en promouvant l'emploi décent et les compétences.

- d. Assurer une stabilité réglementaire, avec des règles ambitieuses, afin que les entreprises puissent planifier leurs investissements de court et moyen terme et fixer un plan de transfert des réductions d'accises sur les énergies fossiles vers l'électricité.